

Sécurité sociale : un déficit de 8,7 milliards en 2006

S. E.
19/03/2007 | Mise à jour : 04:42 |

Les résultats sont moins catastrophiques que ceux envisagés à l'automne.

Les bonnes nouvelles se diffusant toujours plus vite que les autres, le ministère de la Santé a publié dès dimanche un communiqué détaillant les résultats 2006 des comptes sociaux qui étaient attendus seulement cette semaine. « *Un redressement plus rapide que prévu* » notent Xavier Bertrand, le ministre de la santé, et Philippe Bas, le ministre délégué à la Sécurité sociale, pour qualifier le déficit de 8,7 milliards d'euros du régime général (secteur privé) en 2006.

Ce résultat se compare à un trou de 11,6 milliards d'euros en 2005. Par ailleurs, à l'automne dernier, le ministère s'attendait à un déficit de 9,7 milliards pour 2006, ce qui rend les chiffres publiés ce week-end plutôt flatteurs. En revanche, il faut rappeler que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2006 avait été voté par le Parlement à l'automne 2005 avec un déséquilibre prévisionnel de 8,9 milliards. Des quatre branches - maladie, accidents du travail, assurance-vieillesse et famille - la première est de loin celle qui « *apporte la contribution la plus importante à l'amélioration de la situation financière : son déficit se réduit à 5,9 milliards en 2006, contre 8 milliards en 2004.* » Le communiqué ministériel explique que « *ce redressement est d'abord dû à la progression maîtrisée des dépenses d'assurance-maladie* », précisant qu'« *elle a été contenue légèrement au-dessus de 3 %, contre 4 % en 2005, 4,9 % en 2004 et 6,4 %* ». Malgré tout, cette augmentation de 3 %, en euros, reste supérieure au taux de 2,5 % initialement prévu par la LFSS 2006.

Baisse des arrêts de travail

Le communiqué souligne en particulier la baisse des indemnités journalières (arrêts de travail), pour la troisième année consécutive, ainsi que l'infléchissement des dépenses de médicament, à un rythme de 1 %. De leur côté, les branches accidents du travail et famille ont accusé des déficits de respectivement 100 et 900 millions d'euros en 2006 (contre 400 et 1,3 milliard en 2005). Quant à l'assurance-vieillesse, son déséquilibre s'est stabilisé à 1,9 milliard. Le communiqué fait observer que les départs à la retraite anticipés des salariés ayant commencé très jeune, que permet la loi Fillon, ont représenté « *une dépense de 1,8 milliard* » en 2006. Rappelons que le déséquilibre prévisionnel de la Sécurité sociale pour 2007 a été voté à 8 milliards par le Parlement.

